



**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 4 MAI 2017**

L'an deux mil dix-sept, le quatre mai à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MARTINET Claude, Maire.

**PRESENTS** : MARTINET Claude - GEYNET Alain – GARNIER Madeleine – LEFEVRE Jean-Claude – CHANCEL Claire - THEVENOT Gérard – MARTIN Marie-José – MONTAY Robert – MURGUET Marc – SIMOND Martine – AUDIBERT Marie-Françoise – BILANCINI Denis – BERGEN Géraldine – DESCOLLONGES Sandrine – LABAUME Janic - BOFFA Anny

**ABSENTS EXCUSES** :

Madame ARMANDI Christelle qui a donné procuration à Madame BOFFA Anny  
Madame BUISSON Jeanne qui a donné procuration à Monsieur MARTINET Claude  
Monsieur TREMOULET Eric qui a donné procuration à Monsieur LABAUME Janic  
Monsieur LAMOUREUX Jean-Paul qui a donné procuration à Monsieur GEYNET Alain  
Madame LAGET Florence qui a donné procuration à Madame CHANCEL Claire  
Monsieur ERNESTINE Rémi qui a donné procuration à Monsieur BILANCINI Denis

**ABSENT** : Monsieur DALLE Serge

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Monsieur GEYNET Alain

**ORDRE DU JOUR**

**Délibération n° 20170405-01  
APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 30 MARS 2017**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de parcourir le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 30 mars 2017.

Après lecture et observations sur le procès-verbal, le Conseil Municipal, à la majorité (Pour : 18 ; Contre : 0 ; Abstentions : 4),

➤ **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 30 mars 2017.

POUR : (18) MARTINET Claude - GEYNET Alain – GARNIER Madeleine – LEFEVRE Jean-Claude – CHANCEL Claire - THEVENOT Gérard – MARTIN Marie-José – MONTAY Robert – MURGUET Marc – SIMOND Martine – LAMOUREUX Jean-Paul – AUDIBERT Marie-Françoise – BILANCINI Denis – LAGET Florence – BUISSON Jeanne – BERGEN Géraldine – DESCOLLONGES Sandrine – ERNESTINE Rémi.  
ABSTENTIONS : (4) ARMANDI Christelle-BOFFA Anny- TREMOULET Eric – LABAUME Janic  
CONTRE : (0)

**Délibération n° 20170405-02  
ATTRIBUTION AU MARCHE DE TRAVAUX DE RENOVATION ET DE MISE AUX NORMES  
DE L'ECOLE ELEMENTAIRE AMAND PEYROT**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la maîtrise d'œuvre des travaux de rénovation et de mises aux normes de l'école élémentaire Amand Peyrot a été confiée au Cabinet d'architecte KVA.

Sur la base des études préalables et des états des lieux réalisés, le Maître d'œuvre a réalisé un projet de réhabilitation, et élaboré le Dossier de Consultation des Entreprises, dont les caractéristiques principales concernent :

Lot 1 : DEMOLITION / GROS ŒUVRE / COUVERTURE

Lot 2 : CHARPENTE METALIQUE / SERRURERIE

Lot 3 : MENUISERIES EXTERIEURES

Lot 4 : MENUISERIES INTERIEURES

Lot 5 : DOUBLAGE – CLOISONS - ISOLATION

Lot 6 : PLAFOND DEMONTABLES

Lot 7 : PEINTURE ET FINITION

Lot 8 : REVETEMENTS SOUPLES ET DURS

Lot 9 : ELECTICITE

Lot 10 : CHAUFFAGE - VENTILATION

Lot 11 : PLOMBERIE - SANITAIRE

Un avis d'appel public à la concurrence (marché à procédure adaptée) a été mis en ligne sur la plate-forme de dématérialisation « e-marchespublics.com » le 20 mars 2017 et est paru dans l'édition du REVEIL DU MIDI.

Après étude des diverses propositions, et négociation engagée avec l'ensemble des candidats,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ **ACCEPTE** sur proposition de Monsieur Le Maire de confier la réalisation des travaux aux entreprises qui ont remis les offres économiquement les plus avantageuses, à savoir :

DESIGNATION DES LOTS	ENTREPRISES	MONTANTS H.T.	MONTANTS T.T.C.
Lot 1 : DEMOLITION / GROS ŒUVRE / COUVERTURE	BATIPLUS	168 715,19 €	202 458,23 €
Lot 2 : CHARPENTE METALIQUE / SERRURERIE	SANCHEZ CONSTRUCTION	101 250,00 €	121 500,00 €
Lot 3 : MENUISERIES EXTERIEURES	MENUISERIE SUTTER	53 911,00 €	64 693,20 €
Lot 4 : MENUISERIES INTERIEURES	A L'ATELIER	11 048,64 €	13 258,37 €
Lot 5 : DOUBLAGE – CLOISONS - ISOLATION	MJM	48 597,42 €	58 316,90 €
Lot 6 : PLAFOND DEMONTABLES	TECH'-ISOLATION	10 245,00 €	12 294,00 €
Lot 7 : PEINTURE ET FINITION	HMP	17 625,62 €	21 150,75 €
Lot 8 : REVETEMENTS SOUPLES ET DURS	RIEUMAL	23 159,33 €	27 791,20 €
Lot 9 : ELECTICITE	NICOLAS	31 434,64 €	37 721,57 €
Lot 10 : CHAUFFAGE - VENTILATION	NICOLAS	26 815,15 €	32 178,18 €
Lot 11 : PLOMBERIE - SANITAIRE			
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>492 802,59 €</b>	<b>591 363,11 €</b>

➤ **DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer le marché et toutes les pièces nécessaires à son exécution et règlement.

**Délibération n° 20170405-03a**  
**TRAVAUX ROND POINT**  
**RD 500 – AVENUE DU 8 MAI 1945**  
**DISSIMULATION RESEAU ELECTRIQUE**  
**VALIDATION DES PARTICIPATIONS FINANCIERES SMEG**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée le projet envisagé pour les travaux : Coord travaux Rond- Point RD 500 Av 8 Mai 1945 – Dissimulation réseau électrique.

Ce projet s'élève à 53 055,28 € HT soit 63 666,34 € TTC.

Définition sommaire du projet :

La commune de Montfrin poursuit sa politique de rénovation du centre de village débutée depuis plusieurs années.

Elle sollicite le SMEG dans le cadre d'une coordination avec les futurs travaux de création d'un rond-point et élargissement de la voie sur la RD n°2, pour l'enfouissement des réseaux aériens.

Les projets de voirie de la commune ont majoritairement fait l'objet d'enfouissement des réseaux aériens. Sont concernés les réseaux basse tension, éclairage public et génie civil France Télécom.

La dissimulation permettra de reprendre les 3 abonnés restants en aérien et de déposer 195 ml de câbles aériens et 5 poteaux.

Ces aménagements sont indispensables au projet de voirie du fait de l'élargissement de la voie existante.

Conformément à ses statuts et aux règlements en vigueur, le syndicat Mixte d'Electricité du Gard réalise des travaux électriques et d'éclairage public sur le territoire des communes adhérentes qui ont transféré leur maîtrise d'ouvrage de leur travaux d'électricité ou de leurs travaux d'investissement sur le réseau d'éclairage public. Le

Syndicat réalise les travaux aux conditions fixées dans l'Etat Financier Estimatif (EFE).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

1. Approuve le projet dont le montant s'élève à 53 055,28 € HT soit 63 666,34 € TTC dont le périmètre est défini dans le dossier d'avant-projet ci-joint, ainsi que l'Etat Financier Estimatif, et demande son inscription au programme d'investissement syndical pour l'année à venir,
2. Demande les aides qu'il est possible d'obtenir auprès d'autres organismes,
3. S'engage à inscrire sa participation, telle qu'elle figure dans l'Etat Financier Estimatif ci-joint, et qui s'élèvera approximativement à 18 570,00 € y compris participation aux frais d'investissement (5%) et subvention déduite.
4. Autorise son Maire à viser l'Etat Financier Estimatif ci-joint, ainsi qu'un éventuel Bilan Financier Prévisionnel qui pourra définir ultérieurement la participation prévisionnelle compte tenue des décisions d'attribution des aides ou des modifications du projet,
5. Versera sa participation en deux acomptes comme indiqué dans l'Etat Financier Estimatif ou au Bilan Financier Prévisionnel :
  - Le premier acompte au moment de la commande des travaux
  - Le second acompte et solde à la réception des travaux.
6. Prend note qu'à la réception des travaux le syndicat établira l'état de solde des travaux, et calculera à ce moment la participation définitive de la collectivité sur la base des dépenses réalisées,
7. Par ailleurs, la commune s'engage à prendre en charge les frais d'étude qui s'élèvent approximativement à 3 524,34 € TTC dans le cas où le projet serait abandonné à la demande de la mairie,
8. Demande au service gestionnaire de voirie les autorisations relatives aux permissions de voirie et aux accords de voirie nécessaires à la bonne réalisation des travaux.

**Délibération n° 20170405-03b**  
**TRAVAUX ROND POINT**  
**RD 500 – AVENUE DU 8 MAI 1945**  
**CG TELECOM**  
**VALIDATION DES PARTICIPATIONS FINANCIERES SMEG**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée le projet envisagé pour les travaux : RD 500 Av 8 Mai 1945 – GC TELECOM.

Ce projet s'élève à 22 219,76 € HT soit 26 663,71 € TTC.

Définition sommaire du projet :

La commune de Montfrin poursuit sa politique de rénovation du centre de village débutée depuis plusieurs années. Elle sollicite le SMEG dans le cadre d'une coordination avec les futurs travaux de création d'un rond-point et élargissement de la voie sur la RD n°2, pour l'enfouissement des réseaux aériens.

Les projets de voirie de la commune ont majoritairement fait l'objet d'enfouissement des réseaux aériens. Sont concernés les réseaux basse tension, éclairage public et génie civil France Télécom.

Ces aménagements sont indispensables au projet de voirie du fait de l'élargissement de la voie existante.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

1. Approuve le projet dont le montant s'élève à 22 219,79 € HT soit 26 663,71 € TTC dont le périmètre est défini dans le dossier d'avant-projet ci-joint, ainsi que l'Etat Financier Estimatif, et demande son inscription au programme d'investissement syndical pour l'année à venir,
2. Demande les aides qu'il est possible d'obtenir auprès d'autres organismes,
3. S'engage à inscrire sa participation, telle qu'elle figure dans l'Etat Financier Estimatif ci-joint, et qui s'élèvera approximativement à 27 770,00 € y compris participation aux frais d'investissement (5%),
4. Autorise son Maire à viser l'Etat Financier Estimatif et la convention de délégation ponctuelle de maîtrise d'ouvrage des travaux de génie civil Télécom ci-joint. Compte tenu des décisions d'attribution des aides ou des modifications du projet, un éventuel Bilan Financier Prévisionnel accompagné d'une nouvelle convention de délégation ponctuelle de maîtrise d'ouvrage des travaux de génie civil Télécom pourra redéfinir ultérieurement la participation prévisionnelle.
5. Versera sa participation en deux acomptes comme indiqué dans l'Etat Financier Estimatif ou au Bilan Financier Prévisionnel :
  - Le premier acompte au moment de la commande des travaux
  - Le second acompte et solde à la réception des travaux.
6. Prend note qu'à la réception des travaux le syndicat établira l'état de solde des travaux, et calculera à ce moment la participation définitive de la collectivité sur la base des dépenses réalisées,
7. Par ailleurs, la commune s'engage à prendre en charge les frais d'étude qui s'élèvent approximativement à 798,50 € TTC dans le cas où le projet serait abandonné à la demande de la mairie,
8. Demande au service gestionnaire de voirie les autorisations relatives aux permissions de voirie et aux accords de voirie nécessaires à la bonne réalisation des travaux.

**Délibération n° 20170405-03c**  
**TRAVAUX ROND-POINT**  
**RD500 – AVENUE DU 8 MAI 1945**  
**ECLAIRAGE PUBLIC**  
**VALIDATION DES PARTICIPATIONS FINANCIERES SMEG**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée le projet envisagé pour les travaux : RD 500 Av 8 Mai 1945 – Eclairage Public.

Ce projet s'élève à 43 023,96 € HT soit 51 628,74 € TTC.

Définition sommaire du projet :

La commune de Montfrin poursuit sa politique de rénovation du centre de village débutée depuis plusieurs années.

Elle sollicite le SMEG dans le cadre d'une coordination avec les futurs travaux de création d'un rond-point et élargissement de la voie sur la RD n°2, pour l'enfouissement des réseaux aériens.

Les projets de voirie de la commune ont majoritairement fait l'objet d'enfouissement des réseaux aériens. Sont concernés les réseaux basse tension, éclairage public et génie civil France Télécom.

Ces aménagements sont indispensables au projet de voirie du fait de l'élargissement de la voie existante. Le projet prévoit la pose de 11 points lumineux à LED, pour une économie d'énergie.

Conformément à ses statuts et faux règlements en vigueur, le syndicat Mixte d'Electricité du Gard réalise des travaux électriques et d'éclairage public sur le territoire des communes adhérentes qui ont transféré leur maîtrise d'ouvrage de leur travaux d'électricité ou de leurs travaux d'investissement sur le réseau d'éclairage public. Le Syndicat réalise les travaux aux conditions fixées dans l'Etat Financier Estimatif (EFE).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

1. Approuve le projet dont le montant s'élève à 43 023,96 € HT soit 51 628,74 € TTC dont le périmètre est défini dans le dossier d'avant-projet ci-joint, ainsi que l'Etat Financier Estimatif, et demande son inscription au programme d'investissement syndical pour l'année à venir,
2. Demande les aides qu'il est possible d'obtenir auprès d'autres organismes,
3. S'engage à inscrire sa participation, telle qu'elle figure dans l'Etat Financier Estimatif ci-joint, et qui s'élèvera approximativement à 53 780,00 € y compris participation aux frais d'investissement (5%),
4. Autorise son Maire à viser l'Etat Financier Estimatif et la convention de délégation ponctuelle de maîtrise d'ouvrage des travaux d'éclairage public ci-joint. Compte tenu des décisions d'attribution des aides ou des modifications du projet, un éventuel Bilan Financier Prévisionnel accompagné d'une nouvelle convention de délégation ponctuelle de maîtrise d'ouvrage des travaux d'éclairage public pourra redéfinir ultérieurement la participation prévisionnelle.
5. Versera sa participation en deux acomptes comme indiqué dans l'Etat Financier Estimatif ou au Bilan Financier Prévisionnel :
  - Le premier acompte au moment de la commande des travaux
  - Le second acompte et solde à la réception des travaux.
6. Prend note qu'à la réception des travaux le syndicat établira l'état de solde des travaux, et calculera à ce moment la participation définitive de la collectivité sur la base des dépenses réalisées,
7. Par ailleurs, la commune s'engage à prendre en charge les frais d'étude qui s'élèvent approximativement à 734,39 € TTC dans le cas où le projet serait abandonné à la demande de la mairie,
8. Demande au service gestionnaire de voirie les autorisations relatives aux permissions de voirie et aux accords de voirie nécessaires à la bonne réalisation des travaux.

**Délibération n° 20170405-04a**  
**PARTICIPATION 2017**  
**AU SYNDICAT DU COLLEGE DE REMOULINS**

Vu la délibération du 21/11/1972 relative à l'adhésion de la commune de Montfrin au Syndicat du Collège de Remoulins,

Vu le Budget Primitif 2017 de la commune de Montfrin portant ouverture de crédits,

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le montant de la participation à verser au Syndicat du Collège de Remoulins pour l'année 2017 est de 32.50 €.

Où cet expose,

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** de verser au Syndicat du Collège de Remoulins une participation pour 2017 d'un montant de 32.50 €.

**Délibération n° 20170405-04b**  
**VALIDATION PARTICIPATION AU SYNDICAT DU BOURNIGUES**

Vu la délibération du 29 mars 1973 relative à la création du Syndicat intercommunal d'aménagement du ruisseau du Bournigues et portant adhésion de la commune de Montfrin à ce dernier,

Vu l'arrêté préfectoral du 16 mai 1973 portant création du Syndicat intercommunal d'aménagement du ruisseau du Bournigues,

Vu le Budget Primitif 2017 de la commune de Montfrin portant ouverture de crédits,

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le montant de la participation de la commune de Montfrin pour l'année 2017 est de 1 020 €.

Où cet expose,  
Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** de verser au Syndicat intercommunal d'aménagement du ruisseau du Bournigues une participation 2017 d'un montant de 1 020 €.

**Délibération n° 20170405-05**  
**ATTRIBUTION SUBVENTIONS 2017 AUX ASSOCIATIONS**  
**1ERE PARTIE**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter une première partie des subventions attribuées aux associations pour l'année 2017 comme suit :

ASSOCIATIONS	MONTANT DE LA SUBVENTION
ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG BENEVOLES DE MONTFRIN	300 €
ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES	1 000 €
CLUB DE L'AMITIE DU 3EME AGE	1 400 €
COMITE DU SOUVENIR FRANÇAIS DE MONTFRIN	200 €
JUDO-CLUB OLYMPIQUE MONTFRINOIS	750 €
K'DANSE	1 000 €
LE CHANT DES PIERRES	750 €
LE FAISAN MONTFRINOIS	750 €
LES AMIS DU PATRIMOINE	750 €
LES BLUES BRODEUSES	750 €
LES GODILLOTS MONTFRINOIS	750 €
LES GYMNASTES VOLONTAIRES DE MONTFRIN	1 000 €
MONTFRIN TENNIS CLUB	1 000 €
OCCE ELEMENTAIRE – SUBVENTION CLASSE DECOUVERTE	1 300 €
UNION FEDERALE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE	300 €
ASSOCIATION SUD VEHICULES LIBRES	300 €
ASSOCIATION LES JOYEUX RETRAITES	2 GRATUITES DE SALLES
ASSOCIATION OFFROAD-DRIVER	300 €
ASSOCIATION ROCK'N'SWING	750 €
ASSOCIATION OLYMPIQUE MONTFRINOIS	750 €
ASSOCIATION JEUNESSE MUSICALE MONTFRINOISE	750 €
ASSOCIATION ENTENTE SPORTIVE RHONE GARDON	1 000 €
ASSOCIATION LA CHARRETTE DE SAINT-VINCENT	750 €
ASSOCIATION LES JOYEUX PETANQUEURS MONTFRIN	750 €
<b>TOTAL ASSOCIATIONS 2017</b>	<b>17 350 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** de voter les subventions pour l'année 2017,
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2017.

**VŒU DE SOUTIEN A L'INSCRIPTION DE LA COURSE CAMARGUAISE AU PATRIMOINE MONDIAL IMMATERIEL DE L'UNESCO**

La Camargue demeure un pays rude. Un monde où l'on ne peut pas tricher. Une terre faite d'eau, de sel, de marais, de taureaux et chevaux sauvages. Elle supporte l'homme mais jamais n'accepte sa domination. Cette rudesse lui permet de masquer sa fragilité sans jamais renoncer à son authenticité.

La Camargue, sa culture, ses traditions ne reposent que sur un équilibre fragile, mais indispensable, qui perdure grâce à la volonté de l'homme, la fierté du taureau et à la bravoure du cheval.

Il est vital de protéger ces caractéristiques camarguaises car elles sont les meilleures armes pour préserver un environnement exceptionnel en permanence menacé. Sans le taureau, le paysage camarguais se trouverait bouleversé. Il en serait fini pour un grand nombre d'espèces animales qui ont fait de cet espace sauvage leur domicile.

La relation entre l'homme, le cheval et le taureau est essentielle pour l'économie locale. Il est à noter que les 50 millions d'euros qui sont générés par l'activité taurine restent presque en totalité sur le territoire.

Au travers des fêtes de village, ces traditions contribuent au maintien des liens tissés par des femmes et des hommes depuis des générations. Au moment où tous s'interrogent sur l'individualisme galopant, ce rôle essentiel de la fête dans le maillage social doit être notre priorité.

La commune soutient la démarche du Député Patrick VIGNAL, qui consiste à faire inscrire la course camarguaise au patrimoine mondial immatériel de l'UNESCO.

Considérant qu'il est de notre devoir de protéger et de promouvoir ce qui est partie de notre identité, la commune mandate son représentant pour donner une suite favorable à ce vœu et pour accompagner cette démarche.

**QUESTIONS DIVERSES**

- Prochain conseil municipal le 1<sup>er</sup> juin 2017 à 20 heures 30
- Info création nouvelle Association Montfrinoise « MONTFRIN LIVRE »

\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé  
et en l'absence d'autres interventions,  
Monsieur le Maire clôt la séance à 21 heures 25